

Communiqué de la Fédération Française de Généalogie – 9 octobre 2013

Sans nom, l'histoire a-t-elle encore le même sens ? « Non ! » avait déjà répondu la Fédération Française de Généalogie – qui contribue largement avec ses membres à la connaissance de l'histoire des familles – en s'associant à la signature de la pétition « Citoyens contre le projet de règlement européen sur les données personnelles », largement diffusée au Congrès national de Marseille de juin 2013.

Répondant à une consultation de la CNIL sur le droit à l'oubli, Jean-François Pellan vient de dire non une deuxième fois, dans un courrier adressé à sa présidente en date du 24 septembre 2013.

Non à l'amnésie générale !

Le droit à l'oubli numérique ? Un principe « qui nous paraît liberticide » affirme le nouveau président de la FFG. Qui poursuit en évoquant une « atteinte à la mémoire » aux « conséquences douloureuses pour les historiens qui se pencheront sur l'histoire du XXIème siècle ».

Les généalogistes amateurs ? Des auxiliaires de l'histoire par la retranscription et la collecte d'informations nominatives qui, hier, ont participé, par exemple, à l'enquête dite « TRA » du Laboratoire de Démographie historique sur la mobilité géographique et sociale des populations.

Presse et démocratie

Jean-François Pellan, juriste de formation, met en avant dans son courrier à la CNIL sa préférence pour un système « permettant à l'internaute de pouvoir modifier, compléter, voire de supprimer les informations qu'il a lui-même mises sur les réseaux sociaux ». Et de poursuivre par le rappel que « la liberté de la presse est un des piliers de notre démocratie » et qu'il est impensable de concevoir que l'oubli numérique puisse concerner la presse en ligne.

Droit à l'oubli et mondialisation

Enfin, le président de la FFG s'interroge sur la portée du droit à l'oubli pour des données concernant des Français mises en ligne par des sites hébergés aux Etats-Unis ou ailleurs dans le monde.

Au total, comme la communauté scientifique des historiens et des archivistes, la FFG se déclare, par la voix de son président, très inquiète de ce projet de réglementation européenne et espère, au-delà de ses associations membres, être le porte-parole du monde des généalogistes amateurs pour garantir le droit à la connaissance.

